

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4901**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Interprète, analyste en sciences et techniques de l'image

Nouvel intitulé : Interprète analyste en sciences et techniques de l'image

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense	Directeur du centre de formation et d'interprétation interarmes de l'image, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Seul ou au sein d'une équipe, l'interprète, analyste en sciences et techniques de l'image a pour vocation l'extraction de renseignement pertinent à partir d'une image.

Ses principales activités sont les suivantes :

1 - Traiter une demande de renseignement d'origine image, c'est à dire :

- Préparer une mission de reconnaissance
- Contrôler le support image issu d'une prise de vue

2 - Extraire le renseignement de l'image : interpréter, c'est à dire :

- Détecter le renseignement militaire ou d'intérêt militaire
- Localiser le renseignement détecté : associer une coordonnée à un renseignement

3 - Restituer le renseignement détecté, c'est à dire :

- Habiller l'image
- Réaliser un plan ou une carte thématique selon la nature de la demande de renseignement

4 - Rédiger un compte rendu d'exploitation, c'est à dire :

- établir rapidement un compte-rendu tactique
  - rédiger un compte-rendu de documentation : dossier de site, dossier de zone
- CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - bonnes connaissances en géodésie,
- maîtriser les savoirs de l'enseignement secondaire relatifs à l'algèbre (pour les calculs d'échelle notamment).
  - connaître la documentation standardisée OTAN,
  - connaître les caractéristiques et les modes opératoires des capteurs et vecteurs aériens
  - maîtriser les applications de la cartographie classique,
  - dans un but de mapping, maîtriser l'utilisation des coordonnées géographiques et UTM ainsi que de la cartographie de zone,
  - maîtriser les différents procédés de localisation géographique quels que soient les systèmes de géoréférencement utilisés,
  - notions de base sur l'imagerie numérique,
  - connaître les caractéristiques de base des images et outils élémentaires de traitement des images numériques
  - maîtriser les différents procédés de localisation géographique quels que soient les systèmes de géoréférencement utilisés,
  - connaissances relatives aux différents types de sites militaires ou d'intérêt militaire prévus par les accords interalliés de standardisation dans le cadre d'une reconnaissance aérienne
  - connaître les fonctionnalités génériques des logiciels de photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO),
  - maîtriser les techniques de recherche d'activité,
  - maîtriser les procédures et les méthodes d'interprétation d'images multicateurs,
  - ...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Employé au Ministère de la Défense

Au sein de ce ministère il peut occuper de nombreuses fonctions d'interprète image au sein :

a) d'unités opérationnelles des trois armées :

33ème Escadre de reconnaissance, 61ème Régiment d'artillerie, Centre d'entraînement et d'instruction et de préparation mission,

b) ou interarmées :

Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, Centre national de ciblage, Etablissement de production de données géographique,

c) et quelques fonctions au sein :

- des Etats Major des armées :

Etat major de l'armée de terre, Commandement des forces de l'armée de terre, Etat major de l'armée de l'air, Etat major de la marine,

- de l'Etat Major des Armées :

Etat major des armées.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1107 : Mesures topographiques

**Réglementation d'activités :**

- Etre titulaire d'une habilitation de deuxième catégorie 'secret défense'.

- Avoir été reconnu médicalement apte à la vision stéréoscopique.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre est accessible à tout personnel civil ou militaire sous officier, officier marinier ou officier de la défense.

Les compétences sont déclinées selon 4 UC (Unités de Compétences) constituant de manière exhaustive le métier d'interprète d'image, analysé selon son référentiel d'activités.

Unités de Compétences :

- UC1 : Traiter une demande de renseignement d'origine image

- UC2 : Extraire le renseignement de l'image : interpréter

- UC3 : Restituer le renseignement détecté

- UC4 : Rédiger un compte rendu d'exploitation

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : Collège professionnel - représentant employeur - représentant pair Collège enseignant - directeur de stage - adjoint au directeur de stage
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	5 personnes, dont le commandant du CF3I, président de droit. Les quatre autres membres devront être légalement 'représentant qualifié de la profession, pour moitié employeurs, pour moitié salariés'. Sur proposition du président du jury, chaque direction de personnel d'armée et la direction des ressources humaines du Groupe défense désignera annuellement le membre qualifié représentant leur personnel.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant modification de l'intitulé de l'organisme certificateur : Ministère de

la défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Technicien en sciences et techniques de l'interprétation d'images.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie Secrétariat V.A.E.

Tél. 03.44.28.72.82

**Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE - FORMATIONS INTERARMES - CENTRE DE FORMATION ET D'INTERPRETATION INTERARMEES DE L'IMAGE (CF3I) BCAC Case 75/F

Allée du lieutenant Maurice Choron

00450 Armées

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Ancien libellé : Technicien en sciences et techniques de l'interprétation d'images (Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002)

**Certification précédente :** Technicien en sciences et techniques de l'interprétation d'images (Fiche incomplète)

**Certification suivante :** Interprète analyste en sciences et techniques de l'image